

AR PREFECTURE

083-218301000-20180111-DELIB2018\_005-DE  
Regu le 22/01/2018



WISE PAR

SALMI Nadia, DGS, le 18/01/2018 à 17:  
ALTARE Catherine, Maire de Puget Ville, le 19/01/2018

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE PUCET VILLE  
Séance du 11 janvier 2018**

**Délibération N° : 2018/005**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 11 janvier 2018 à **18 h 30**, le conseil municipal de Puget-Ville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine ALTARE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>27</b>
Nombre de conseillers municipaux présents :	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux absents représentés :	<b>4</b>
Nombre de conseillers municipaux absents :	<b>6</b>
Nombre de votants :	<b>21</b>
Date d'envoi de la convocation :	<b>5 janvier 2018</b>
Ordre du jour affiché le :	<b>5 janvier 2018</b>

---

**Présents** : ALTARE Catherine, FOSSE Didier, ROUX Jean-Pierre, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, Geneviève FROGER, BOYER Frédéric, MALARD Jean-Marc, ZAMBOTTI Arlette, BONGIORNO Gérard, BRETON Géraldine, YVETOT Claire, DELEGLISE Maryse, HADJAZI Abdelkader, SFORZA Fabrice, VALOIS Angélique, Stéphanie TRUC MORELLE.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Aurélien CHABAUD donne procuration à Didier FOSSE, Fabrice MISTRAL donne procuration à Catherine ALTARE, Nathalie BOURAGBA donne procuration à Frédéric BOYER, Françoise FESTOU donne procuration à Gérard BONGIORNO.

**Absent(s)**: INGARGIOLA Olivier, OUSAADA Patrick, ALLIONE Vanessa, ALLHEILLY Pierre, PERELLI Raymond, VIES Odile.

---

**Secrétaire de séance** : Paul PELLEGRINO

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
**OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION**

**VU** l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du 1er trimestre de l'année avant le vote du budget primitif,

**CONSIDERANT** que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017,

**CONSIDERANT** que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

~~Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.~~

Montant total des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2017 (budget primitif + DM) :  
**2 171 142 €** (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors " RAR")

Soit :

CH 20 (HORS 204) / 208 800 €

CH21 / 639 442 €

CH23 / 1 322 900 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal peut engager des dépenses à hauteur de **542 785.50 €** soit (2 171 142 € x 25 %).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**- Travaux de réfection de la chaufferie – étanchéité suite contentieux**

Coût de l'investissement : 50 000 € (Chapitre 21 - fonction 816 opération 33)

**- Acquisition de photocopieurs**

Coût de l'investissement : 27 700 € (Chapitre 21 - fonction 020)

**- Travaux réhabilitation du stade communal (Clôture, piste d'athlétisme, busage fossé)**

Coût de l'investissement : 53 251 € (Chapitre 21 - fonction 71)

**- Diagnostic Ressource en eau – Haute ville**

Coût de l'investissement : 5000 € (Chapitre 20 fonction 324 opération 35)

**- Acquisition d'une console de jeux – Service jeunesse**

Coût de l'investissement : 400 € (Chapitre 21 fonction 42)

**- Création d'une alimentation électrique sur le terrain de Bi-cross**

Coût de l'investissement : 5000 € TTC (Chapitre 21 fonction 71 opération 34)

**- Réaménagement du bâtiment communal situé 25 place de l'église**

Coût de l'investissement travaux : 38 000 € TTC (Chapitre 21 fonction 71 opération 35)

Coût de l'investissement étude – plan topographique : 2 780 € (Chapitre 20 fonction 71 opération 35)

**- Acquisition de 2 téléphones portables (SJM et événementiel) :**

Coût de l'investissement : 50 € TTC (chapitre 21 fonction 020)

**- Acquisition de panneaux de signalisation directionnelle :**

Coût de l'investissement : 2500 € (Chapitre 21 fonction 810 opération 36)

**Soit un total de 184 681 € TTC**

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions), le conseil municipal,

**DECIDE**

**D'AUTORISER** les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 telles qu'énoncées ci-dessus.

Madame le Maire,  
Catherine ALTARE.

Signé électroniquement le 19/01/2018 à 17:02  
par Catherine ALTARE

Maire de Puget Ville

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié le :



*Altare*